

Le recensement 2022 démarrera le 20 janvier !



Recensement 2022 - Attention aux arnaques

ATTENTION ! La campagne de recensement 2022 a débuté le 20 janvier et doit avoir lieu jusqu'au 26 février.

La mairie a cependant été alertée de tentatives de démarchages commerciaux, effectués par des individus se faisant passer par des représentants de la Ville. C'est FAUX !

Soyez vigilant ! Pour rappel, le recensement est **GRATUIT** et il n'y a aucune proposition commerciale. Ne répondez pas aux offres qui vous réclameraient de l'argent. Les agents recenseurs sont recrutés par la mairie et munis d'une carte d'agent recenseur qu'ils doivent vous présenter.

S'ils ne le font pas, n'hésitez pas à leur demander. En cas de doute, vous pouvez contacter la mairie au 01 30 69 17 00.

[Cliquez ici pour découvrir l'équipe de recenseurs recrutés par la mairie.](#)

Liens utiles

[Le recensement 2022 à Trappes](#)